

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE

Sommaire :

- » Les régents des écoles.
- » Charges municipales du Revest en 1791.
- » Le Revest par Léon Vérane.
- » Une famille revestoise.
- » Qu'est-ce qu'une carraire ?
- » Vacances au Mont Caume de D'Estienne D'Orves.



Président fondateur : CHARLES AUDE

Bulletin n°37 – Mars 2004

Président en exercice: CALDANI Claude

Mairie – Place Jean Jaurès

83200 – Le Revest les Eaux

LES RÉGENTS DES ÉCOLES AU REVEST DE 1610 À 1789

La Société des Amis du Vieux Toulon et de sa Région a publié en 1926 dans le bulletin n° 11 (pp 197 - 218) une étude du Commandant LAFLOTTE intitulée **LE REVEST ET SES ÉCOLES DE 1610 À 1789**. L'auteur a patiemment étudié les archives municipales de cette époque ; il indique scrupuleusement les cotes (BB 2 f° 32 ou CC 115 par exemple) pour chaque fait signalé.

Ce recensement des régents des écoles, ainsi les nommait-on même s'ils ne dirigeaient qu'une classe, nous aide à comprendre un peu leurs conditions de vie au **Revest lès Toulon**.

EMPLOI PRÉCAIRE

Ce qui frappe d'abord c'est la précarité de l'emploi. En 179 ans, 71 régents exercèrent leur art ce qui représente une moyenne de 2 ans et demi de présence par titulaire. Ce mouvement du personnel, nous dit l'auteur, est dû à cette idée persistante, à cette époque, au Revest comme ailleurs, qu'il était nécessaire de remplacer annuellement tous les employés municipaux ; les consuls, eux-aussi, étaient soumis à la même règle. Or le régent, qui avait signé un bail annuel avec le Conseil des habitants et qui, de ce fait, recevait des gages de celui-ci, était un employé municipal. On voit, par exemple, en 1678 Barthélémy Vidal quitter son poste pour le céder à Barthélémy Artigues, alors trésorier de la communauté ; et en 1679 Barthélémy Artigues reprend son poste de trésorier et Barthélémy Vidal redevient régent des écoles.

PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

Cette habitude et l'exigence de qualité imposée aux régents posent des problèmes de recrutement. On se heurte parfois à la rareté des candidatures. C'est pourquoi, en 1725, le valet de ville ira chercher un successeur au régent démissionnaire en cours d'année, et à cet effet on lui vota une paire de souliers. C'est un prêtre de Sénez (près de Castellane) qui accepta le poste. Rares furent les régents revestois ; on compte 5 natifs du Revest et 8 prêtres exerçant au Revest. Louis Bernard, lui, était de Six-Fours (1611), Raymond Augias de La Garde (1684), N. Latour de Solliès (1726) Melchior-Honoré Roux de Signes (1755), Pierre Clary du comté de Nice (1756), N. Maillet de Signes (1766), Honoré Potonier de Cotignac (1767). Si le régent donnait satisfaction son bail était renouvelé, ce qui assurait la continuité de l'enseignement. Tenir l'école ouverte et être assuré d'un enseignement de bonne qualité était un gros souci pour la municipalité. Les candidats ne présentaient pas tous les conditions requises et, faute de mieux, il fallut parfois signer le bail. Mais la communauté n'hésitait pas à dénoncer l'engagement si la situation devenait insupportable. Des régents furent renvoyés au bout de quelques mois : le 12 août 1646, le prêtre Jean Rossolin ne donnant pas satisfaction est renvoyé ; en 1705, Jean Paillou, âgé de 19 ans, est destitué attendu qu'il a négligé "*l'éducation de la jeunesse*" et qu'il a peu d'expérience ; en 1714, Sauvaire Lions, prêtre, est destitué, sur plainte des parents, car il manque d'assiduité ; il avait été engagé attendu que "*depuis la suspension de l'emploi, la jeunesse est d'une ignorance crasse.*" (ainsi parlent les archives) ; en 1725, Joseph Pascal est renvoyé lui aussi : trop jeune, peu assidu, peu expérimenté. L'école n'est pas encore obligatoire mais la population tient à l'instruction de ses enfants (lire, écrire, compter) et exige du régent qu'il leur dispense une bonne éducation. Certains régents reprirent leur poste deux et trois fois, soit rappelés, soit de leur plein gré, après des périodes d'interruption plus ou moins longues. Remarquables de stabilité furent Claude Faucon ou Falcon (1631-1639), Barthélémy Vidal (1672-1677) et surtout Joseph Teisseire (1733-1744).

DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ

Si le Conseil tenait à la présence permanente d'un régent des écoles, il essayait cependant de le payer le moins possible car les finances du village connaissaient souvent des difficultés dues aux mauvaises récoltes en ce pays de montagne, aux impôts seigneuriaux aggravés quand les caisses de l'État et de la Province sont vides comme en 1710, année de gel terrible qui ruina les petits propriétaires. Les bruits de guerre aussi déstabilisaient les finances, ainsi la communauté dut payer, en 1629, 10 sous pour chaque homme requis à Toulon pour la réfection des remparts et 350 livres en 1707 pour le contingent mobilisé à Toulon. L'entretien des bâtiments municipaux ne peut pas toujours être assuré, c'est ainsi qu'il faut louer une maison pour l'école en 1680 "*la maison commune étant devenue inhabitable*" ; le clocher menace ruine et l'hôpital de la Miséricorde est délabré. Il fallait parfois emprunter au seigneur. Il arrive que l'école soit fermée provisoirement car on ne peut payer le régent : 1619 (mauvaise récolte, emprunt, menace de peste), 1629 (menaces de contagion, guerre) ; 1657-1659 (bruits de contagion : la peste) ; 1707 (guerre dévastatrice : le prince Eugène assiège Toulon et ravage les campagnes et, bien sûr, Le Revest) ; 1710 (terrible nuit du 7 février qui gela tous les oliviers et augmentation de la taille ; l'école ferme le 11 mai 1710 "*attendu qu'il n'y a plus d'enfants à instruire, soit par la mort, soit par l'absence ou abandonnement de presque tous les habitants*") ; 1720-1722 (la peste : une grande partie de la population meurt).

DES GAGES PEU ATTRAYANTS

Les gages du régent lui sont versés par quartier (trimestre), celui de l'été, période de vacances, était moins élevé. Son salaire, comme celui des employés communaux, n'était pas très rémunérateur. Lors de l'établissement du bail, les deux parties se mettaient d'accord sur le montant des gages, et le Conseil dut parfois se plier aux exigences du candidat, sous peine de n'avoir personne à placer sur le poste ou parce que le prétendant, connu, avait de solides références. Un complément de salaire leur était fourni par les parents d'élèves eux-mêmes. En effet, obligation leur était faite de nourrir le régent chez eux. Par la suite, les familles furent astreintes au paiement d'une certaine somme plus ou moins élevée selon le degré d'instruction de l'enfant. Ainsi, apprend-on qu'en 1678, le régent Barthélémy Artigues, Revestois, reçoit 6 livres supplémentaires pour la nourriture qu'il n'a pu prendre chez l'habitant. Et son successeur, en 1679, Barthélémy Vidal, qui est payé 48 livres, sera nourri par les parents ou percevra de ceux-ci, s'ils veulent échapper à cette obligation, mensuellement, par enfant, 7 sous s'ils "*lisent et escribent*" et 4 sous s'ils ne peuvent que lire. En 1684, Raymond Augias perçoit 60 livres par an plus la nourriture à fournir, alternativement, pendant un mois par lui-même, et le mois suivant par les parents, moyennant 7 sous pour ceux qui apprennent à lire et à écrire et 5 sous pour les autres. Cette augmentation de salaire ne vise pas à favoriser le régent mais à suivre l'évolution du coût de la vie.

La valeur de la livre a varié selon les lieux et les époques. La livre valait 20 sous. Le sou valait 12 deniers. Le franc remplace cette unité de compte le 18 germinal an III, entrant dans le système métrique nouvellement créé. En 1665, Vitalis gagne 45 livres puis 48 deux ans plus tard. L'auteur de l'étude nous dit qu'à cette époque, la viande de mouton coûte 3 sous la livre, une tête de mouton avec la langue et les pieds 4 sous la livre, une tête d'agneau 6 sous la livre, le poisson de 3 à 6 sous la livre, et le pain (selon l'abondance de la récolte) de 15 à 36 deniers la livre (entre 1650 et 1750). En 1611, Louis Bernard est payé 30 livres par an. En 1660, Barthélémy Vidal perçoit 36 livres. Puis les augmentations se succèdent : 44 livres en 1672 ; 48 livres en 1679 ; 60 livres en 1684 ; 70 livres en 1692 ; 90 livres en 1705 ; 105 livres en 1716 est le point culminant ; les salaires oscillent ensuite entre 60 livres et 90 livres.

Étaient-ils logés ? Ce n'est qu'en 1756 que le bail de Pierre Clary évoque le logement : il percevra 60 livres pour son travail et 18 livres pour la location d'une maison. En 1759, Louis-Abram Issautier exige 90 livres, le logement et une petite rétribution scolaire. Il l'obtient, mais les habitants, les consuls excédés finissent par supprimer les fonctions de maître d'école "*attendu que les enfants ne font aucun progrès*". (Elle sera rouverte en 1762). En 1766, N. Maillot lui aussi est logé, perçoit 90 livres de gages et, ce qui apparaît pour la première fois dans les archives, une rétribution scolaire mensuelle s'élevant à 6 sous par enfant à l'alphabet, 10 sous pour les plus avancés, 15 sous pour ceux à l'écriture. La question du logement ne se posait pas si le régent était prêtre du Revest.

DES MAÎTRESSES POUR LES FILLES

L'enseignement dispensé aux filles par une maîtresse n'apparaît que deux fois dans les archives. Donné par des religieuses, il ne faisait pas l'objet d'un bail. Toutefois, en 1709, à la demande du curé Jean Teisseire, régent des écoles, on alloue 18 livres à sœur Catherine Teisseire « *qui a exercé jusqu'ici gratuitement* ». Mais les gages de Jean Teisseire en seront d'autant diminués. En 1763, on adjoint une institutrice au régent, Marguerite (pas de nom de famille) qui reçoit 6 livres par quartier.

LISTE DES RÉGENTS

Le commandant LAFLOTTE termine son étude par l'énumération des régents successifs de cette longue époque. Des Revestois actuels y trouveront avec plaisir leur patronyme. Il peut être intéressant de rapprocher cette liste de celles des consuls de cette époque que notre Président-fondateur Charles Aude avait publiées dans les bulletins 1 et 2 de l'Association.

avant 1610	pas d'archives			originaire de
1610	Etienne CODROU ou CODRON			
1611	Louis BERNARD		prêtre	Six-Fours
1612	Pierre DOMET			
	Antoine LAURE	2ème fois		
1613-1615	Louis BERNARD	2ème fois		
1616-1617	Honoré JULLIAN			
1618	Barthélémy de GOURDONNE			
1619	Gaspard VIDAL		prêtre	
1620	école fermée pour cause de peste			
1621	Jean TEISSEIRE			
1622	Gaspard VIDAL	2ème fois		
1623	Claude FAUCON			
1624	Jacques VITALIS			
1625-1628	Pierre SAUVAIRE		prêtre du Revest	
1629	Louis VIAL			
	école fermée (guerre, contagion)			

1630	H. HERMITTE			
1631-1639	Claude FAULCON ou Fulconis	2ème fois		
1639	Barnabé SALVATORIS			
1640-1644	Claude MICHAËL			
1645	Jean ROSSOLIN		prêtre	
1646-1648	M. MASSEBOEUF		prêtre (vicaire)	
1649-1650	Laurent AUGÉ			
1651-1653	Jules CINE			
1654-1656	Honoré BARGETTON			
1657-1659	école fermée pour cause de peste			
1660-1661	Barthélémy VIDAL			Revestois
1662-1670	Claude VIDAL ou Vitalis			
1670-1671	Vincent FOURNIER			Revestois
1672-1677	Barthélémy VIDAL	2ème fois		
1678	Barthélémy ARTIGUES			Revestois
1679	Barthélémy VIDAL	3ème fois		
1684-1685	Raymond AUGIAS			La Garde
1686	Jacques DE LA FONTAINE			La Flèche
1686-1692	Raymond AUGIAS	2ème fois		
1692-1697	Jean BARRALIER			
1697-1698	Elzéar COULOMIER		prêtre du Revest	
1699-1702	François GROS			La Valette
1703	Louis GUES			Revestois
1704	Jean PAILLOU (?)			
1705	Pierre LATOUR			
1705	Jean TEISSEIRE		prêtre	
1707	école fermée : guerre			
1708	Jean TESSEIRE	+ une institutrice pour la classe de filles		
1710	école fermée : gel ; lourdes taxes			
1714	Sauvaire LIONS		prêtre	
1715	Joseph TEISSEIRE		prêtre secondaire	Revestois
1716	Sauvaire LIONS	2ème fois	prêtre secondaire du Revest	
1720 - 1722	école fermée : grande peste			
1723	Guillaume LEMONNIER		prêtre secondaire du Revest	
1724	Père LAUTIER		religieux	
1725	Joseph PASCAL		prêtre	
	P. GAUTTIER		prêtre secondaire du Revest	
1726	Jean BAUCHIER		prêtre	Sénez (04)
1728-1732	Honoré CHRIST		prêtre secondaire	Le Revest
1733-1744	Joseph TEISSEIRE		curé du Revest	
1744	Sauvaire LIONS	3ème fois		
1749	ICARD		prêtre secondaire du Revest	
1750	GASTINEL		prêtre secondaire du Revest	
1755	Melchior-Honoré ROUX			Signes
1756	Pierre CLARY			comté de Nice
1757	Jean BLANC			
1758	Louis PÈBRE			
1759	Louis-Abraham ISSAUTIER		notaire	Dimenson (?)
1760	abbé LAURE		prêtre	
1761	Augustin BALDOU			
1762	abbé LAURE	2ème fois		
1763		+ un poste d'institutrice pour les filles		
1766	N. MAILLET			Signes
1767	Honoré POTONNIER			Cotignac
1768 - 1769	CHABAUD			
1770 - 1783	rien aux archives			
1783	Claude WILLY			
1785 - 87	Charles-François MAILLET			
1788	BAILLY			
1789	BELNOS			

Roland VERNET

CHARGES MUNICIPALES DU REVEST EN 1791

1°	)	Pour entretien et réparation du presbytère et de l'église, déjà délibéré, et qui doit être exécuté sauf l'autorisation du directoire du département.	1200 Livres
2°	)	Pour appointements du secrétaire-greffier.	250 Livres
3°	)	Pour fourniture de papier, bois et lumière.	200 Livres
4°	)	Pour le traitement du maître d'école.	200 Livres
5°	)	Pour le traitement du receveur de la communauté pour la perception des contributions foncières et mobilières.	250 Livres
6°	)	Pour l'enterrement des morts.	30 Livres
7°	)	Pour le sonneur des cloches.	30 Livres
8°	)	Pour les sages femmes.	12 Livres
9°	)	Pour l'entretien des fontaines et chemins.	300 Livres
10°	)	Pour les gages du valet de ville relativement à ses fonctions ordinaires, à la charge pour lui d'aller une fois par semaine à Toulon prendre les dépêches qui concernent la communauté, au directoire du district.	100 Livres
11°	)	Pour les frais du corps de garde.	100 Livres
12°	)	Pour les pensions que la commune supporte envers divers particuliers et différents ci-devant corps et communautés.	825 Livres
13°	)	Pour les dépenses extraordinaires, et les inopinées et dont l'allongement sera subordonné à l'autorisation du département.	300 Livres

Total général des dépenses à la charge de la municipalité.	3797 Livres
--	-------------

En 1791, le salaire journalier d'un ouvrier peut être estimé à environ 1,5 Livre, approximativement, le prix de 4 kilogrammes de pain. (loyer annuel d'un appartement : 35 Livres)

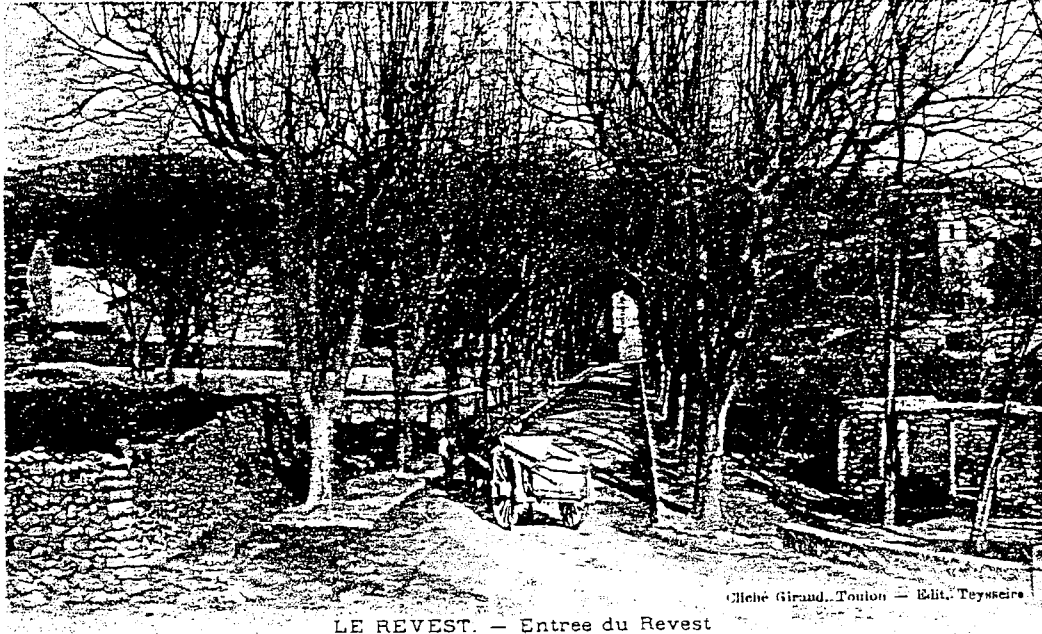
La contribution (impôt) foncière et mobilière pour cette année fut, pour le Revest, fixée à 6605 Livres. Un peu plus de la moitié resta à la commune, contre un tiers seulement sous la Royauté.

La commune comptait environ 600 habitants dont 165 contribuables qui, à des taux divers, payaient, en moyenne, 40 Livres d'impôts, soit un mois de salaire d'un ouvrier.

Source : « *CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DU REVEST* » par Armand LACROIX.

Le Revest

par Léon Vérane



LE REVEST. — Entrée du Revest

Vous souvient-il, mon cher ami (M. Damon), de cet après-midi que nous passâmes au Revest, de la guimbarde qui, par mille tours et détours, après mille secousses étourdissantes, nous laissa à Dardennes dans un chaos de montagnes sauvages, pleines d'une odeur de thym et de fenouil ? Longtemps il nous fallut marcher le long du chemin capricieux ; nous fîmes des orgies de figues, nous volâmes des raisins verts pour l'amour de l'art, et je montai sur les murs pendant que vous fîtes le guet dans le fossé. De temps en temps, passait devant nous, noir et lustré sur la route mate et blanche, un mulet chargé de deux paniers où dansaient des bouteilles ; une paysanne bariolée le suivait de près une cruche en main ; à quelques pas suivait une jeune Provençale aux lèvres rouges et luisantes de suc, aux yeux remplis des complots du Démon ; elle tirait à elle deux chèvres qui renâclaient au bout de la même corde. Toute la caravane s'engouffrait dans un sentier de traverse, montait dans les méandres d'oliviers et faisait longtemps rouler les pierres aux flancs de la montagne.

Bientôt le Revest nous montra sa tour féodale rouge et cassée, plantée sur un piton comme la floraison même de la roche, et entourée de maisons colorées qui s'appuient peureusement les unes sur les autres pour ne pas tomber dans l'abîme. Les vergers devenaient plus riants et plus denses à l'approche du village ; ici et là de vieilles chapelles érigeaient leurs fléchettes minuscules dans les jardins, puis ce fut à l'entrée du bourg l'allée de gros platanes tout couverts de verrues et de tumeurs et l'espace rocailleux qui sert à la fois de grand-rue et de grand-place ; à notre gauche, l'église et les vieilles maisons aux angles flanqués de tourelles, au fond de la ruelle abrupte qui monte vers le mystère d'un paysage farouche, enfin, devant l'église et un peu à droite, la fontaine.

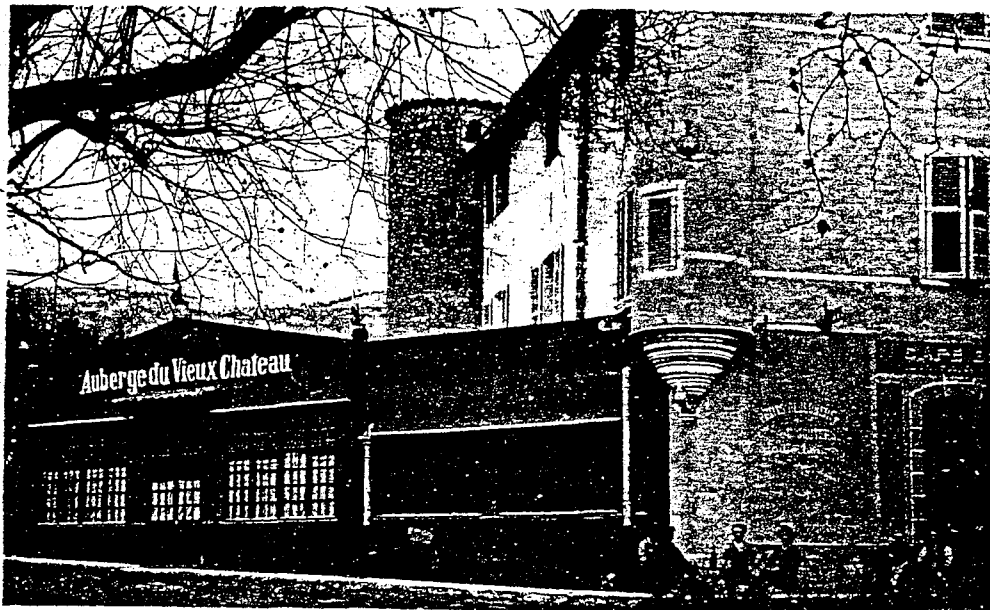
Ah ! cette fontaine, vous l'avez dit avec moi, c'est tout le Revest. Humble obélisque, orné de quatre mascarons qui crachent une eau glacée, elle alimente deux vasques et un lavoir où retentit tout le jour le battoir trempé des villageoises. Un ormeau ancestral la domine et l'ombrage, arbre fantastique planté, semble-t-il, dans la margelle d'un vieux puits qui n'arrive pas à contenir toutes ses racines. Et là se déroule toute la vie locale – vraie vie de pastorale sicilienne, s'il en fut jamais.



LE REVEST — La Fontaine

A l'ombre de cet ormeau, comme les vaches virgiliennes qui se rassemblent autour du même arbre, toute la population s'abrite de la chaleur du midi. Autour de cette fontaine se réunissent, plus volontiers que dans les maisons, les familles de deux fiancés pour signer les contrats, là s'assoient les amoureux qui n'ont rien à cacher, là se concluent les marchés, se vendent les chèvres, s'achètent les arpents de bonne terre ; là se réunit le Conseil municipal, et vous jureriez, quand, un dimanche matin, ces vieux paysans rudes discutent les intérêts du village, assister au Conseil des Anciens devant la tente d'Abraham. Les femmes y caquètent le jour en cousant, en lavant les légumes, en écosant les pois. Mais c'est dans la tiédeur lourde, au crépuscule, que la bucolique est parfaite, quand les « pasteurs » s'assoient en rond sur la margelle de l'arbre centenaire, frappant du talon la pierre usée. Les enfants interrompent leurs jeux et se recueillent ; les bœufs, arrêtés ça et là, laissent fumer leurs flancs sans broncher, et les hommes parlent tour à tour dans l'ordre de leur âge, avec gravité, sans jamais s'interrompre les uns les autres. Les épouses, la cruche en main, font de loin un cercle respectueux autour de l'assemblée des maris, et l'âme des anciens âges renaît dans la grâce du tableau, dans le mouvement primitif des attitudes et des gestes, cependant que là-haut, dans la vieille tour, tinte l'horloge qui annonçait les mêmes heures aux sujets du roi Béranger.

L'avons-nous assez observée, mon cher Damon, cette scène du soir, assis discrètement sous les treilles à quelques pas de là, devant l'hôtel du Château, les narines caressées par l'odeur d'un plat succulent de tomates épicées, avec un plein flacon de vieux vin du Var entre nous deux. Certes, vous vous rappelez cette omelette au lard, et ce fromage qui sentait la chèvre et l'étable chaude.



LE REVEST-les-EAUX. — Auberge du Vieux-Château.

Le dîner fini, nous montâmes vers le sommet de la colline, par des escaliers hasardeux, encombrés de cailloux, et des rues abruptes où les crottes des boucs roulaient, comme des boules de houx, par milliers. Nous possédâmes enfin, nous palpâmes cette tour crénelée à la mauresque, qui fait du Revest je ne sais quel Catalayud mi-arabe, doux souvenir de la Castille. Nous admirâmes son antique cloche aussi fêlée, aussi fissurée que les pierres même des murailles, et les teintes sanglantes des murs dans le couchant. Près de nous, les lézards couraient dans les ruines des maisons anciennes car le Revest, à l'imitation de tant de bourgades des environs, n'est qu'un Revest nouveau bâti au pied d'une cité haute peu à peu abandonnée. A nos pieds, c'était toute une Provence d'oliviers dont les verts prenaient mille tonalités diverses selon la distance où ils étaient et la hauteur où ils avaient poussé dans la montagne. Merveille imprévue, Toulon et le Mourillon nous apparaissaient dans la nuit tombante au fond de la vallée, et la rade pleine d'une nuée violette s'entourait d'une ceinture féerique de lumières. La lune se levait déjà, comme suscitée par la magique incantation des grillons, accompagnée d'un cortège de senteurs plus fortes. Les oliviers devinrent des milliers de hérissons métalliques, repliés en boule les uns près des autres, de tous côtés ; les routes prirent un éclat de fer blanc dans la nuit claire. Puis, vers minuit, nous descendîmes, et ce fut de loin, sur le chemin de Dardennes, la vision fantastique de la tour qui se détachait toute lumineuse et argentée sur un fond de montagnes terribles que la lune ronde n'éclairait pas.

Source : - « *Portrait de La France : Toulon* » par Léon Vérane. Texte écrit en 1927, publié aux éditions Emile-Paul Frères en 1930.

Qu'est-ce qu'une carraire ?

➤ Historique

Les carraires sont issues de coutumes remontant au XII et XIV^{ème} siècle instaurées par les Comtes de Provence.

Les seigneurs donnèrent le droit de passage pour permettre le passage des troupeaux de moutons partant de la basse Provence (Bouches du Rhône, Var) vers la haute Provence, lors de la transhumance.

Il y avait, semble-t-il des petites carraires qui servaient à faire circuler les troupeaux dans l'aire de la communauté et les grandes carraires qui servaient à traverser toute la Provence. L'assiette de ces passages n'était pas fixe et dépendait des cultures. Les propriétaires n'étaient pas dépossédés du sol sur lequel elles étaient tracées.

Alors que les carraires étaient tombées quelque peu en désuétude, un arrêté du parlement de l'ancienne province de Provence du 21 juillet 1783 imposa leur rétablissement. Il les soumit à un régime spécial qui prévoyait la détermination de leur assiette et de leur largeur ainsi que des dates annuelles avant lesquelles elles devaient être fixées. D'autres arrêtés ont prescrit à nouveau leur rétablissement et les mesures pour constater leur existence, leur maintien ou leur suppression.

➤ Nature juridique de la carraire :

- Depuis un arrêt récent de la cour d'appel d'Aix en Provence en date du 23 avril 1996, il a été clairement indiqué que les carraires, non régies par le code civil, sont des servitudes de passage consacrées, à l'origine par le droit coutumier de Provence et affectées au passage des troupeaux transhumants.
- La carraire est une servitude d'utilité publique au profit d'un usage particulier : la transhumance. Si anciens que soient ces chemins, les propriétaires ont le droit de s'opposer à leur utilisation par des tiers pour un usage autre que le passage des troupeaux. Aujourd'hui, avec l'abandon des transhumances, les carraires auraient dû disparaître.
- Seule la commune pourrait décider de sa reconstitution en fonction des besoins de transhumance.
- Sur certains plans cadastraux il est fait mention de carraires. Certaines communes en ont même fait des chemins ruraux 635104, propriété de la commune. Les propriétaires à qui on impose ce passage sont en droit de le contester, en démontrant par titres, plans, archives et rapports d'expertise qu'il s'agit d'une carraire.

 "La Circulation en forêt" - édition L'Harmattan - avec la conférence de Maître Lachaud lors de la journée de formation organisée par les structures de la forêt privée.



Document remis par

CRPF - 7, imp. Ricard Digne - 13004 Marseille
☎ 04 95 04 59 04 Fax : 04 91 08 86 56

1997

Forêt Privée

VACANCES AU MONT CAUME

Ces années 1924 et 25, je passai, dans le Midi, non plus seulement deux mois d'hiver, mais aussi la fin de l'été, l'automne et le printemps. Et j'appris à le mieux connaître ; grâce à mes montées à Orvès, je vis la vraie Provence, si différente du littoral, gâté par les étrangers, et où les habitants ont perdu un peu de leur caractère propre.

Prenez une carte de la région. Vous y voyez un grand carré limité par les villages d'Ollioules, de Signes et de Solliès-Pont qui n'est traversé par aucune route. Ce carré est teinté de vert (bois) et de blanc (pierrailles). Pas de route, pas de villages, cela paraît désert. C'est dans ce désert que j'aimais aller me promener.

Quittant la route du Broussan à 200 mètres avant le village, on prend un petit chemin qui autrefois était parsemé de blocs de rocher et maintenant a été rendu carrossable. On traverse un bout de plaine entouré de collines, qui accrochent et renvoient tous les rayons du soleil. C'est un paradis pour la vigne, en dépit d'une altitude de 400 mètres. A l'automne, ces vignes sont rousses ou dorées.

Brusquement, le décor change, on se trouve dans un ravin profond, obscurci par l'épaisse frondaison des pins. Il y a juste place pour le chemin et le torrent du Destel, et encore bien souvent, l'hiver le torrent déborde sur le chemin. On passe au gué, on monte un peu, et nous voici dans la plaine. Cette plaine, très vallonnée, dont l'altitude est de 350 à 400 mètres, est bordée, au sud par le mont Caume (800 mètres), à l'est par les monts pierreux des Quatre Croix (carrières de pierres) et par le Grand Cap rendu célèbre par le roman de Farrère : *La Maison des hommes vivants*, – et au nord-ouest par la barre des Aiguiers, d'où à 600 mètres d'altitude on domine Sainte-Anne-d'Evenos et le Rousset (1).

Au centre de cette plaine, un bois plus touffu de pins, de chênes et de chênes verts : c'est la Réserve avec au milieu, la vieille ferme de Rabeuf (2). D'un côté, la bergerie où parfois il y a plus de cent petits moutons bêlants, et au-dessus des pièces délabrées, sans meubles, qui suffisent au berger. De l'autre une cuisine, une salle à manger, et au premier étage, trois ou quatre chambres à coucher. Installation rudimentaire, mais fort suffisante pour camper quelques jours.

Dans la cuisine, il n'y a pas de fourneau. Sous la grande hotte, on met trois branches de pin, et on allume : cela fait une grande flamme gaie. Dans la poêle, les œufs battus, l'huile d'olive, et voilà une merveilleuse omelette. Nous avons un tourne-broche : on y enfle un gros morceau de bœuf ou un gigot de mouton, qui tourne doucement devant le feu : le jus précieux qui tombe est recueilli sur un plat. Ajoutons à cela quelques olives et du fromage, et voilà un repas exquis.

Ces repas, nous les prenons toujours dehors, sur une sorte de terrasse ombragée par un grand orme. Tout près, le bois, avec une belle colonie de cèdres, qui se reproduisent rapidement. Les plus gros ont cent ans et sont fort beaux.

De Rabeuf, dans le bois, il n'y a pas de vue. Il faut mériter la vue par une petite marche menant vers les hauteurs. Allons vers l'est, nous trouvons les mines des cloutés (3), où de profondes galeries sont creusées dans la pierre rouge. Plus loin, le col du Revest d'où la vue s'étant sur les montagnes et la mer bleue. Allons au nord-ouest, nous montons à la vieille bergerie de l'Auberte (4) et nous revenons par une faille ouverte dans le rocher. Cette faille c'est le Pas de la Masque. Une masque en Provence, c'est une fée (5), et on dit qu'une fée a mis, en ce lieu, son pied sur le rocher, qui s'est ouvert pour la laisser passer. . . et lui laisser voir une vue superbe sur la plaine, les bois et les hauts sommets du mont Caume.

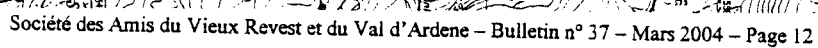
(1) Vraisemblablement « Le Beausset »

(2) « Robœuf »

(3) Mines de bauxite

(4) L'Auberte »

(5) En provençal, « uno masco » est une magicienne, plutôt sorcière. Une fée est « uno fado ».



Et la chasse, mes enfants ! c'est ça qui est amusant. Il y a des sangliers, très peu d'ailleurs. Mais à l'automne, il y a des grives. Pour chasser la grive, il faut d'abord prendre une grive vivante. Pour y parvenir, on taille une allée⁽⁶⁾ dans le bois, et l'on pique dans les arbres de longs bâtons couverts de glu. Les grives, qui sont des oiseaux migrateurs, passent dans l'allée, se posent sur les bâtons. Ceux-ci tombent, la grive bat des ailes et se colle à la glu. Un chasseur arrive, la prend et la met en cage. Nous avions ainsi, à Rabeuf, cinq ou six grives et deux ou trois merles, que l'on nourrissait de graines de genévrier.

Une grive vivante servira à appeler les autres grives, c'est ce qu'on nomme un appeau. Le chasseur se construit, auprès d'un grand pin, une cabane de branchages où il sera bien caché : c'est le poste. Puis il installe deux ou trois cages, par terre, sous les buissons qui les cachent. Les grives se mettent à « ramager ». Entendant ce ramage, les grives qui passent, s'arrêtent, se perchent sur le grand pin et le chasseur les tire avec son fusil. Nous arrivâmes ainsi, dans la matinée, à en tuer quatre ou cinq, jamais plus, car le coup de fusil, répété par l'écho des montagnes, effraie ces petits oiseaux, qui sont longs à revenir à portée.

La chasse, mes enfants, est toujours cruelle. Mais celle-ci a un mérite : il faut se donner du mal, il faut savoir « chiler », c'est-à-dire imiter avec la bouche le cri des grives, il faut savoir choisir l'endroit où passeront les oiseaux, etc. . . En revanche, le coup de fusil est facile, puisqu'on tire toujours au posé.

Et les histoires, mes enfants, les histoires pittoresques que les paysans racontent ! Et leur vie simple et saine. J'aimerais que vous connaissiez ce pays et que vous y preniez goût, comme moi. . .

Extraits d'une lettre de D'ESTIENNE D'ORVES

(6) Les chasseurs revestois appellent cela une « chillère »

